

OBJECTIF

Le présent document contient des informations essentielles sur le Produit d'investissement. Il ne s'agit pas d'un document à caractère commercial. Ces informations vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste ce Produit et quels risques, coûts, gains et pertes potentiels y sont associés, et de vous aider à le comparer à d'autres produits.

PRODUIT

AXIOM SHORT DURATION BOND FUND

un compartiment de AXIOM LUX
HC EUR Accumulation ISIN : LU1876459725

Initiateur du Produit : Axiom Alternative Investments LEI : 969500QVL977C8L8Q834.

Site web : <http://www.axiom-ai.com>. Téléphone : +356 21 373 709 pour plus d'informations.

Axiom Alternative Investments est agréé en France et réglementé par l'Autorité des marchés financiers (AMF).

AXIOM LUX est agréée au Luxembourg et réglementée par la Commission de surveillance du secteur financier (CSSF).

Date de production du document d'informations clés : 01.01.2023

Attention : Vous êtes sur le point d'acheter un Produit qui n'est pas simple et qui peut être difficile à comprendre.

EN QUOI CONSISTE CE PRODUIT ?

Type

Ce Produit est un compartiment d'AXIOM LUX, un Fonds à compartiments multiples à capital variable, constitué sous la forme d'une société d'investissement à responsabilité limitée et à capital variable (une « SICAV ») de droit luxembourgeois.

Durée

Le Produit a un horizon d'investissement d'au moins 3 ans.

Objectifs

L'objectif de ce Produit est de réaliser, sur un horizon d'investissement minimum de 3 ans, un rendement net des frais de gestion supérieur à l'indice de référence suivant : €STR capitalisé +2 % (l'« Indice de référence »). Pour atteindre cet objectif, le Produit investira principalement dans des obligations perpétuelles à coupon fixe ou dans des « actions privilégiées » par le biais d'une gestion entièrement discrétionnaire.

Le Produit est géré activement et fait référence à l'Indice de référence à des fins de comparaison uniquement. Sa politique d'investissement consiste à sélectionner des obligations ou des titres de créance émis par des établissements financiers. L'utilisation d'obligations à coupon fixe perpétuel sera au cœur du processus d'investissement.

L'acquisition ou la vente d'obligations ou de titres de créance est également basée sur l'analyse interne du risque de crédit de chaque émetteur. Le Produit peut être entièrement investi dans des titres de créance de toute qualité de crédit, assortis d'une notation Haut rendement (titres considérés comme hautement spéculatifs) attribuée par les principales agences de notation ou d'une notation considérée comme équivalente par la société de gestion.

Le Produit est géré sur une échelle de sensibilité allant de -1 à 2. Le Produit peut se couvrir contre le risque de crédit par le biais de CDS (Credit Default swaps ou couvertures de défaillance) ou exposer sa composante monétaire au marché du crédit par le biais de ces instruments.

Le Produit peut avoir recours à l'effet de levier par le biais d'instruments dérivés, de dérivés intégrés, d'accords de mise en pension et de prise en pension. Les engagements et l'exposition du Produit aux titres matériels ne peuvent dépasser 200 % de ses actifs.

La gestion est entièrement discrétionnaire. La décision d'investissement peut être exécutée en fonction des conditions et des opportunités du marché.

Étant donné qu'une partie des actifs peut être libellée dans des devises autres que la devise de référence, le Produit sera systématiquement couvert contre ce risque. Toutefois, un risque résiduel subsiste.

Les outils utilisés pour tenir compte des facteurs ESG sont les suivants :

- Des filtres d'exclusion : Ils sont utilisés pour exclure les sociétés impliquées dans des activités interdites, qui sont couvertes par les politiques thématiques et sectorielles de la Société de gestion et la liste d'exclusion connexe.

- Une surveillance des controverses : La Société de gestion analyse l'exposition des sociétés aux risques de litige découlant de torts causés aux consommateurs et de controverses en matière d'éthique commerciale.

- Un filtrage par critères ESG : Les données ESG proviennent d'un fournisseur externe. Les critères et la pondération associée varient en fonction du secteur.

- Un score de préparation climatique Axiom : L'ACRS est une méthodologie exclusive mise au point pour identifier les entreprises les plus performantes par rapport aux défis que posent le changement climatique et la transition énergétique vis-à-vis de leur cœur de métier. L'ACRS s'appuie à la fois sur des analyses quantitatives et qualitatives pour évaluer la performance climatique des établissements financiers, notamment en ce qui concerne les trois piliers suivants : Engagement de l'entreprise/gestion du risque climatique et des opportunités/contribution à la transition vers une économie à faible intensité de carbone.

Ce Produit promeut dans le même temps des caractéristiques environnementales au sens de l'Article 8 du SFDR.

Pour plus d'informations sur les données ESG utilisées, consultez notre politique d'investissement responsable, disponible à l'adresse suivante : <https://axiom-ai.com/web/data/documentation/Responsible-Investment-Policy.pdf>.

Investisseurs de détail visés

Tous les investisseurs

Informations pratiques

Dépositaire : CACEIS Bank, Luxembourg Branch

De plus amples informations sur le Produit, le dernier prospectus, les derniers documents périodiques réglementaires, ainsi que les autres informations pratiques, y compris l'endroit où trouver les derniers cours des actions et des informations sur les autres catégories d'actions commercialisées dans votre pays, sont disponibles en anglais gratuitement auprès de la Société de gestion Axiom Alternative Investments, 39 Avenue Pierre 1er de Serbie, F-75008 Paris, France ou à l'adresse électronique suivante : contact@axiom-ai.com.

QUE VA ME COÛTER CET INVESTISSEMENT ?

Coûts au fil du temps

La réduction du rendement (RIY) montre l'incidence que le total des coûts que vous payez aura sur le rendement de l'investissement que vous pourriez obtenir. Les coûts totaux tiennent compte des coûts ponctuels, continus et accessoires.

Les montants indiqués ici sont les coûts cumulés du Produit lui-même, pour les différentes périodes de détention. Ces coûts incluent des pénalités potentielles de sortie anticipée. Les chiffres supposent que vous investissez 10 000 EUR. Les chiffres sont des estimations et peuvent changer à l'avenir.

Il se peut que la personne qui vous vend ce Produit ou qui vous fournit des conseils à son sujet vous demande de payer des coûts supplémentaires. Si c'est le cas, cette personne vous informera au sujet de ces coûts et vous montrera l'incidence de ces coûts sur votre investissement.

Investissement de 10 000 EUR	Si vous sortez après 1 an	Si vous sortez après 3 ans (période de détention recommandée)
Coûts totaux	550 EUR	980 EUR
Impact sur le rendement (RIY) par an	5,5 %	3,0 %

Composition des coûts

Investissement de 10 000 EUR et incidence des coûts annuels si vous sortez après 1 an

Catégorie	Description	Incidence	Montant
Coûts ponctuels	Coûts d'entrée	L'incidence des coûts que vous payez au moment de votre entrée dans l'investissement. Il s'agit du maximum que vous paierez et vous pourriez payer moins.	2,00 % 200 EUR
	Coûts de sortie	L'impact des coûts de sortie de votre investissement lorsqu'il arrive à échéance. Il s'agit du maximum que vous paierez et vous pourriez payer moins.	2,00 % 200 EUR
	Frais de conversion	Le cas échéant. Veuillez vous reporter aux sections de conversion du prospectus pour connaître les situations et conditions applicables.	aucun 0 EUR
Coûts récurrents (prélevés chaque année)	Frais de gestion et autres frais administratifs et d'exploitation	L'incidence des coûts que nous prenons chaque année pour gérer ce Produit.	1,19 % 119 EUR
	Coûts de transactions de portefeuille	L'incidence des coûts d'achat et de vente des investissements sous-jacents pour ce Produit.	0,36 % 36 EUR
Coûts accessoires	Commissions de performance	Aucune commission de performance n'est actuellement applicable.	aucun 0 EUR

Ce tableau indique l'impact des différents coûts sur le rendement de l'investissement que vous pourriez obtenir une fois la période de détention recommandée écoulée, et un descriptif des différentes catégories de coûts.

COMBIEN DE TEMPS DOIS-JE LE CONSERVER, ET PUIS-JE RETIRER DE L'ARGENT DE FAÇON ANTICIPÉE ?

Période de détention recommandée : 3 ans

Ce Produit est conçu pour des investissements à plus long terme ; vous devez être prêt à conserver votre investissement pendant au moins trois ans.

Les ordres de souscription et de rachat d'actions peuvent être passés à tout moment, sont centralisés au plus tard à midi chaque jour d'évaluation et sont exécutés quotidiennement.

COMMENT PUIS-JE FORMULER UNE RÉCLAMATION ?

Conformément à l'Article 313-8 du règlement général de l'AMF, Axiom Alternative Investments met gratuitement à disposition des informations sur la procédure de traitement des réclamations.

Axiom a mis en œuvre et applique une procédure opérationnelle pour traiter rapidement et efficacement les réclamations formulées par ses clients. Toute réclamation peut être envoyée par courrier au service Conformité d'Axiom Alternative Investments, au 39 avenue Pierre 1er de Serbie 75008 Paris, France. La société de gestion accusera réception de la réclamation dans les dix jours ouvrables suivant la date à laquelle elle a été reçue, sauf si une réponse a été envoyée au client entre-temps. Sauf dans des circonstances exceptionnelles dûment justifiées, une réponse sera envoyée au client dans les deux mois suivant la réception de la réclamation.

Pour la France : En cas de litige, le client peut contacter un médiateur, tel que le Médiateur de l'AMF. L'adresse du Médiateur de l'AMF est la suivante : Autorité des marchés financiers, Médiateur de l'AMF, 17 place de la Bourse, 75082 PARIS CEDEX 02, FRANCE. Le formulaire de demande de médiation et la Charte de la médiation de l'AMF sont disponibles en ligne à l'adresse suivante : <http://www.amf-france.org>.

Pour le Luxembourg : En cas de litige ou en l'absence d'accusé de réception ou de réponse dans le mois suivant la réclamation, le client peut contacter l'autorité compétente, soit par courrier à la Commission de surveillance du secteur financier, L-2991 Luxembourg, soit par e-mail à l'adresse suivante : direction@cssf.lu.

Le formulaire de demande de résolution des litiges de la CSSF et les textes connexes pertinents sont disponibles à l'adresse suivante : <http://www.cssf.lu>.

AUTRES INFORMATIONS PERTINENTES

Scénarios de performance : Vous trouverez les scénarios de performances précédents mis à jour tous les mois à l'adresse suivante : <https://axiom-ai.com>.

Les anciennes données de performances concernant ce Produit sont présentées pour 2 ans. Pour plus d'informations, rendez-vous sur la page <https://axiom-ai.com>.

Les détails de la politique de rémunération mise à jour de la Société de gestion, y compris, mais sans s'y limiter, une description de la façon dont la rémunération et les avantages sont calculés, l'identité des personnes responsables de l'attribution de la rémunération et des avantages, y compris la composition du comité de rémunération (le cas échéant), sont disponibles à l'adresse suivante : <http://www.axiom-ai.com>

Un exemplaire papier de ce document est disponible gratuitement sur demande auprès de la Société de gestion.

Le présent document d'information est mis à jour chaque année.